

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13896**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Productions horticoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Recteur au ministère de l'éducation nationale

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme participe aux travaux saisonniers du secteur horticole : il prépare les sols, plante, entretient, traite et récolte. Il peut être amené à conditionner sa production, la transformer et la vendre.

Il entretient matériel et installations et assure la maintenance des outils mécaniques qu'il utilise.

Dans certains cas, il encadre une équipe et s'assure du respect des conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il peut également avoir un rôle de formateur auprès de stagiaires, dans un atelier d'insertion ou lorsque des employés saisonniers sont recrutés.

Il choisit, ou participe au choix des types et des modes de productions (plein champ, sous abri, hors sol).

Il doit aussi surveiller et évaluer les données techniques et économiques de son secteur pour optimiser son exploitation.

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

Capacités professionnelles

C5- Raisonner des choix techniques liés à la conduite d'un processus de production horticole

C6- Analyser l'activité horticole dans son environnement socioprofessionnel

C7- Communiquer en situation professionnelle

C8- Conduire un chantier de production dans le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité

C9- Mettre en œuvre les équipements horticoles

C10- Choisir les végétaux et produits horticoles cultivés

C11-Conduire un processus de production horticole durable en respectant le cahier des charges ou les consignes

C12-Utiliser des outils de gestion de l'organisation horticole et de l'atelier

C13- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans une exploitation horticole privée, dans une association, dans une pépinière ou en collectivité territoriale. Le secteur de production regroupe les fruits, légumes, végétaux d'ornement, jeunes plants, plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Agent/Ouvrier horticole, Agent pépiniériste, Chef de culture, Responsable de station, Agent maraîcher, Responsable de serres, Responsable de production, Second d'exploitation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1414 : Horticulture et maraîchage

A1405 : Arboriculture et viticulture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider la capacité C1

épreuve E2, qui permet de valider la capacité C2

épreuve E3, qui permet de valider la capacité C3

épreuve E4, qui permet de valider la capacité C4

épreuve E5, qui permet de valider la capacité C5

épreuve E6, qui permet de valider les capacités C6, C7

épreuve E7, qui permet de valider les capacités C8, C9, C10, C11, C12 et C13

Au cours du cursus de 3 ans, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du BEPA "travaux horticoles".

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mai 2011 portant création de la spécialité "**production horticoles**" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 27 mai 2011)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Espace web du centre national de documentation pédagogique : www.cndp.fr/outils-doc

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : [Productions horticoles, option Pépinières](#)